

Affaire suivie par :

Strasbourg, le 31 juillet 2025

Marie Menrath

Pôle patrimoines / Conservation régionale des
monuments historiques

Tél : 03 88 15 56 62

Courriel : marie.menrath@culture.gouv.fr

Réf : CRMH/STBG/2025/264

Monsieur le Président,

Par courrier du 25 juillet 2025, vous m'avez fait part de votre intention de réaliser des travaux sur les ruines du château du Grand-Geroldseck à Haegen dans le Bas-Rhin, immeuble classé au titre des monuments historiques par arrêté du 6 décembre 1898.

J'ai l'honneur de vous informer que ces travaux doivent être qualifiés de travaux d'entretien, car ils n'auront pas d'impact sur le monument et ne nécessitent pas de maîtrise d'œuvre. Par conséquent, et conformément à l'article R.621-11 du code du patrimoine, ils ne sont pas soumis à l'autorisation prévue par l'article L.621-9 du même code.

Monsieur Patrick Cachier
16, rue Person
67 700 SAVERNE

Copie :

Pierre Dufour, Architecte en chef des monuments historiques

Maxime Werlé, Ingénieur de Recherche, Service régional de l'archéologie

Marie-Pierre Oberlé, Maire de Haegen

Toutefois, ils devront être réalisés conformément au dossier transmis et aux fiches techniques présentées en annexe. Toute intervention sur les maçonneries, en particulier les opérations de dépose/repose des élévations, devra être documentée tel que décrit dans la fiche n°13 relative à l'enregistrement des données archéologiques.

Par ailleurs, je vous fais part de nos observations sur certains points :

- Les travaux envisagés dans la zone « Calvados » doivent être pour l'instant suspendus en attendant la réalisation du sondage archéologique qui permettra de documenter les ouvrages avant consolidation et de préciser le parti d'intervention
- Les travaux envisagés dans la zone « Neuchâtel » devront faire l'objet d'une réunion sur place en présence de nos services, car le dossier transmis ne nous permet pas à ce stade de nous prononcer sur votre projet
- La reprise du mur « en escalier » de la zone « Trocadéro » devra s'appuyer sur des photos et relevés de son arase dont les maçonneries désorganisées sont difficiles à lire à pied d'œuvre.

La Conservation régionale des monuments historiques (site de Strasbourg) se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans ce projet. À ce titre, la représentante du service pour ce dossier, chargée du contrôle scientifique et technique, est Marie Menrath (marie.menrath@culture.gouv.fr ou 03.88.15.56.62).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Grand Est
et par délégation,
la Directrice des affaires culturelles
et par subdélégation,
le Conservateur régional des monuments historiques adjoint

Alexandre COJANNOT

